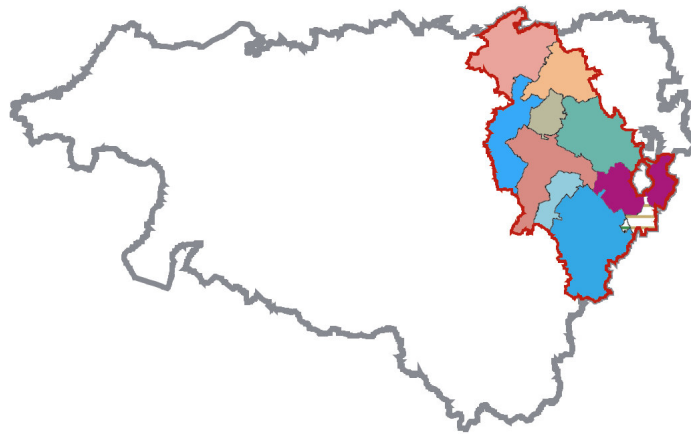




CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT
DU GRAND PAU



Pays du Grand Pau



ATLAS

Socio-démographique



POURQUOI UN ATLAS DU GRAND PAU ?

En créant la Communauté d'Agglomération PAU-PYRENEES, puis le PAYS DU GRAND PAU qui la contient, les élus ont souhaité concrétiser dans ces structures le nécessaire changement d'échelle qui, au-delà des intérêts locaux, inspire désormais l'action publique territoriale.

Chacun sait aujourd'hui que le développement urbain concerne l'ensemble du Pays du Grand Pau, dans une transformation permanente qui associe à la fois :

- la ville centre,
- les communes de première couronne de l'agglomération
- et des espaces ruraux partiellement périurbanisés.

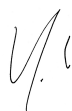
Cet ensemble fonctionnel constitue ce que l'INSEE désigne comme « l'aire urbaine ». Il coïncide aussi avec le « bassin d'emploi » ou le « bassin de vie ».

Construire ce « Pays du Grand Pau » veut dire corriger des développements anarchiques et dispersés, revoir les infrastructures de communication, projeter la ville dans l'avenir, assurer plus de justice et de solidarité, anticiper les évolutions dysharmoniques, dépasser les égoïsmes communaux sans heurter les identités. Pour cela, il faut des bilans, des données incontournables qui fondent, aux bonnes échelles, les analyses et les convergences. C'est dans cette perspective que le Conseil de Développement du Grand Pau a proposé d'élaborer cet atlas.

Les atlas sont souvent des réalisations coûteuses, à usage de communication et de longue mise en œuvre. Celui-ci se veut **un outil** d'utilisation immédiate, évolutif, modeste, rassemblant les indicateurs les plus indispensables au diagnostic. Il se veut surtout un **instrument de dialogue** au service des élus et des représentants de la société civile. Il n'aurait pu être réalisé si la Communauté d'Agglomération ne disposait de ressources et de compétences : celles des démographes et des cartographes de l'Observatoire Social Urbain. Marielle Piron et Philippe Caussade en sont les maîtres d'œuvre.

Les premières livraisons de cet atlas rendent compte de l'évidente explosion de l'habitat qui s'est propagée vers la périphérie du bassin de vie de l'agglomération depuis plus d'une dizaine d'années. La cartographie met en évidence les transformations sociales et démographiques qui en résultent ainsi que les nouvelles mobilités induites. Il y a là des guides pour l'action, qui éclairent et justifient les grands choix proposés par la Communauté d'Agglomération dans son projet et qui fondent la réflexion qui présidera à l'élaboration de la Charte du Grand Pau.

Le Président de la
Communauté
d'Agglomération
Pau –Pyrénées



André LABARRERE

Le Président de
l'Association du
Pays du Grand Pau



Jean-Pierre MIMIAGUE

Le Président du
Conseil de
Développement
du Grand Pau



Claude LAUGENIE

PRECISIONS METHODOLOGIQUES

1. Les Objectifs :

A la demande du Conseil de Développement du Grand Pau et pour éclairer les réflexions des acteurs locaux, l'Observatoire Social et Urbain de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées a réalisé un état des lieux socio-démographique sur la base **des données du dernier recensement (Insee – 1999)**.

Cet atlas fournit des éléments de cadrage afin de développer une connaissance partagée du territoire.

2. Les thématiques abordées :

L'Atlas socio-démographique du Pays du Grand Pau est composé de plusieurs volets :

- | | |
|---|--|
| 1● La démographie | 5● La formation |
| 2● Les ménages | 6● L'habitat |
| 3● Les navettes domicile / travail | 7● Les dynamiques spatiales (cartes de synthèse) |
| 4● L'activité économique (population active et emplois) | |

Chaque thème est structuré de façon similaire :

a. une présentation du Pays dans son ensemble, en distinguant selon leur caractère urbain, les 3 espaces qui le composent :

- **le cœur d'agglomération** : Pau, Billère et Jurançon
- **les communes de la première couronne d'agglomération** : il s'agit des 44 communes périphériques de l'unité urbaine au sens de l'Insee qui entourent le cœur d'agglomération (la notion d'agglomération de population est définie comme un ensemble d'habitations regroupant au minimum 2000 habitants en contiguïté territoriale : au maximum 200 m entre les habitations).
- **les communes du péri-urbain** : cet espace comprend toutes les autres communes du Pays entourant l'agglomération, soit 94 communes.

** Nota : le Pays du Grand Pau compte 145 communes ; pour autant toutes les analyses sont basées sur 143 communes puisqu'au moment du recensement (mars 1999), Idron, Ousse et Sendets étaient fusionnées : tous les chiffres sont donc agrégés. Deux nouvelles communes qui ont intégré le Pays du Grand Pau (Aast et Ponson-Dessus) au cours de la réalisation de cet atlas, n'ont pu être pris en compte dans les 3 premiers thèmes.*

b. un tableau de données chiffrées

Pour chaque thème une sélection d'informations a été réalisée de façon à fournir des données chiffrées au niveau de chaque commune. Celles-ci sont regroupées par intercommunalité.

c. des cartographies à l'échelle communale présentant les principaux indicateurs du thème. Deux modes de représentation ont été utilisés : les « a-plats » de couleurs pour représenter des niveaux (pourcentages ...) et les cercles proportionnels aux effectifs pour représenter des quantités.

d. des graphiques de synthèse positionnant les 9 EPCI par rapport à la moyenne du Pays, de façon à permettre une lecture relative et synthétique des structures intercommunales.

Cet atlas est un document de travail destiné aux élus et aux acteurs de la société civile. Un commentaire succinct des données est présenté pour chaque thème.